



Eurosud Transport

Centre de ressources et d'actions

Communiqué de presse

Toulouse le 24 octobre 2014

Oui le TGV doit relier les métropoles du grand Sud-Ouest européen !

Alors que l'enquête publique sur la LGV Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax, tant attendue par les populations et les acteurs socio-économiques du Sud-Ouest vient de démarrer, la Cour des Comptes publie le 23 octobre 2014 un rapport inquiétant sur la grande vitesse ferroviaire en France, largement relayé par la presse. Eurosud Transport qui défend depuis de nombreuses années en appui des collectivités la réalisation d'un réseau de lignes à grande vitesse entre les métropoles du sud-ouest européen et sa connexion avec le réseau à grande vitesse espagnol se doit d'apporter les commentaires suivants.

Comme la Cour des Comptes, nous considérons que le TGV doit desservir prioritairement les métropoles dont la taille et surtout la croissance démographique justifient l'investissement très important de ces infrastructures à très haut niveau de service. C'est bien le cas de Bordeaux et Toulouse qui atteignent ensemble deux fois la démographie d'Aix et Marseille (plus de 2 millions d'habitants) avec une progression de 60 000 habitants par an pour les 30 prochaines années, soit 1 800 000 habitants de plus.

D'autre part, le système est optimum quand les arrêts intermédiaires sont limités pour permettre le meilleur temps de parcours, que les fréquences et le taux de remplissage sont élevés. La priorité doit donc être maintenue sur la LGV Tours-Bordeaux et son prolongement vers Toulouse, en première étape, en maintenant l'objectif d'un Paris-Toulouse en 3h00. Cette priorité a d'ailleurs été validée par la Commission « Mobilité 21 » et le Gouvernement.

L'Union Européenne a accordé 1 milliard d'Euros à l'interconnexion Bordeaux-Espagne et devrait prendre la même décision sur le projet Montpellier-Perpignan au titre de l'interconnexion méditerranéenne.

Si la situation de l'AFITF(*) semble en effet très préoccupante et doit être rapidement clarifiée, cela ne doit pas faire renoncer à l'ensemble du système à grande vitesse, dont la Cour des Comptes rappelle le succès, les atouts et les perspectives. Les pistes proposées pour plus d'innovation, de rationalisation, d'intermodalité (trains intercités, TER, autocars) sont pertinentes et doivent être suivies d'effet.

Oui, il est urgent de régler le mode de financement des infrastructures de transport et la Cour des Comptes est dans son rôle en pointant l'inconséquence des décisions politiques, sous la pression souvent des collectivités, en additionnant les décisions favorables sans prévoir les modalités de financement.

Par contre, si la LGV vers Toulouse devait être encore retardée, le montage financier de Tours-Bordeaux serait gravement remis en cause et surtout Toulouse prendrait un retard considérable en termes de mobilité et donc, d'attractivité économique. L'opposition faite par la Cour des Comptes entre activité aéroportuaire et arrivée du TGV à Toulouse n'est pas de mise. Depuis déjà plusieurs années tous les acteurs l'ont anticipé et s'accordent à dire que pour continuer à se développer, la métropole toulousaine doit disposer des deux équipements.

Comme dans les grandes métropoles européennes, on ne doit pas opposer pour Toulouse ni le développement de l'aéroport, ni l'arrivée de la LGV car il est temps de faire la promotion de l'intermodalité. Ce sont les métropoles qui tirent en effet la croissance économique et renforcent la coopération des écosystèmes des régions du sud de l'Europe.

Jean-Louis Chauzy
Président d'Eurosud Transport
Président du CESER Midi-Pyrénées

() Agence de Financement des Infrastructures en France*

Contact presse :

Eurosud Transport - Valérie Cormier – 06 15 09 61 46 – valerie.cormier@eurosud-transport.co